



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°9 du 27/03/2024

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

LISTES DES 30 PROVISOIRES

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 MASCULINE DE SOFTBALL

La CFS atteste la bonne réception des listes des 30 provisoires des cinq équipes engagées dans la compétition.

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 DE BASEBALL

La CFS atteste la bonne réception des listes des 30 provisoires des quatorze équipes engagées dans la compétition.

LISTES DES 30 DÉFINITIVES

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE DE SOFTBALL

La CFS atteste la bonne réception de la demande de modification de sa liste provisoire faite par le club de Montpellier. Suite à ces modifications, cette liste est désormais définitive.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE DE SOFTBALL

3^{ème} Journée – 23 & 24 mars 2024

NICE CAVIGAL vs STADE TOULOUSAIN BASEBALL – D1M031 : [11-4, rencontre homologuée](#)

Toulouse: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€ (sous réserve de la présentation, par le cadre ayant signé la feuille de match, des documents justifiant de l'obtention de son diplôme).

STADE TOULOUSAIN BASEBALL vs PESSAC PANTHÈRES – D1M032 : [7-5, rencontre homologuée](#)

Toulouse: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€ (sous réserve de la présentation, par le cadre ayant signé la feuille de match, des documents justifiant de l'obtention de son diplôme).

PESSAC PANTHÈRES vs NICE CAVIGAL – D1M033 : [4-2, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHÈRES vs STADE TOULOUSAIN BASEBALL – D1F034 : [5-0, rencontre homologuée](#)

Toulouse: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€.

NICE CAVIGAL vs PESSAC PANTHÈRES – D1M035 : [8-1, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN BASEBALL vs NICE CAVIGAL – D1M036 : [4-11, rencontre homologuée](#)

Toulouse: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€.

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 FÉMININE DE SOFTBALL

1ère Journée – 24 mars 2024

STADE TOULOUSAIN BASEBALL vs ENTENTE 2BN – D2F011 : [7-13, RAS, rencontre homologuée](#)

ENTENTE 2BN vs STADE TOULOUSAIN BASEBALL – D2F012 : [10-17, RAS, rencontre homologuée](#)

BASEBALL CLUB BITERROIS vs WILDCATS DES HAUTS DE SEINE – D2F013 : [1-16, rencontre homologuée](#)

Béziers: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€ ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.4 & RG art. 217.2) – Sanction : 10 €.

Colombes: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€ (sous réserve de la présentation, par le cadre ayant signé la feuille de match, des documents justifiant de l'obtention de son diplôme) ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.4 & RG art. 217.2) – Sanction : 10 €.

WILDCATS DES HAUTS DE SEINE vs BASEBALL CLUB BITERROIS– D2F014 : [14-7, rencontre homologuée](#)

Béziers: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€ ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.4 & RG art. 217.2) – Sanction : 10 €.

Colombes: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€ (sous réserve de la présentation, par le cadre ayant signé la feuille de match, des documents justifiant de l'obtention de son diplôme) ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.4 & RG art. 217.2) – Sanction : 10 €.

CALENDRIERS / REPORTS / INVERSIONS

Les clubs de Rouen et Montpellier ont fait une demande de report pour la J4 du championnat de Division 1 Baseball.

Demande : Avancer la première rencontre au samedi 27/04 à 17h et la seconde rencontre au dimanche 28/04 à 11h.

Accord CFS

Les clubs de Rouen et Toulouse ont fait une demande de report pour la J11 du championnat de Division 1 Baseball.

Demande : Avancer la première rencontre au samedi 20/07 à 17h et la seconde rencontre au dimanche 21/07 à 11h.

Accord CFS

Le club de La Guerche et de Ronchin ont fait une demande de changement de terrain pour la J6 du championnat de Division 2 Baseball.

Demande : Jouer sur le terrain de Rennes au lieu de celui de La Guerche.

Accord CFS

Le club du PUC et l'entente Devils ont fait une demande de report pour la J1 du championnat de Division 2 Masculine de Softball.

Demande : Avancer le début de la journée d'1h (à 10h).

Accord CFS

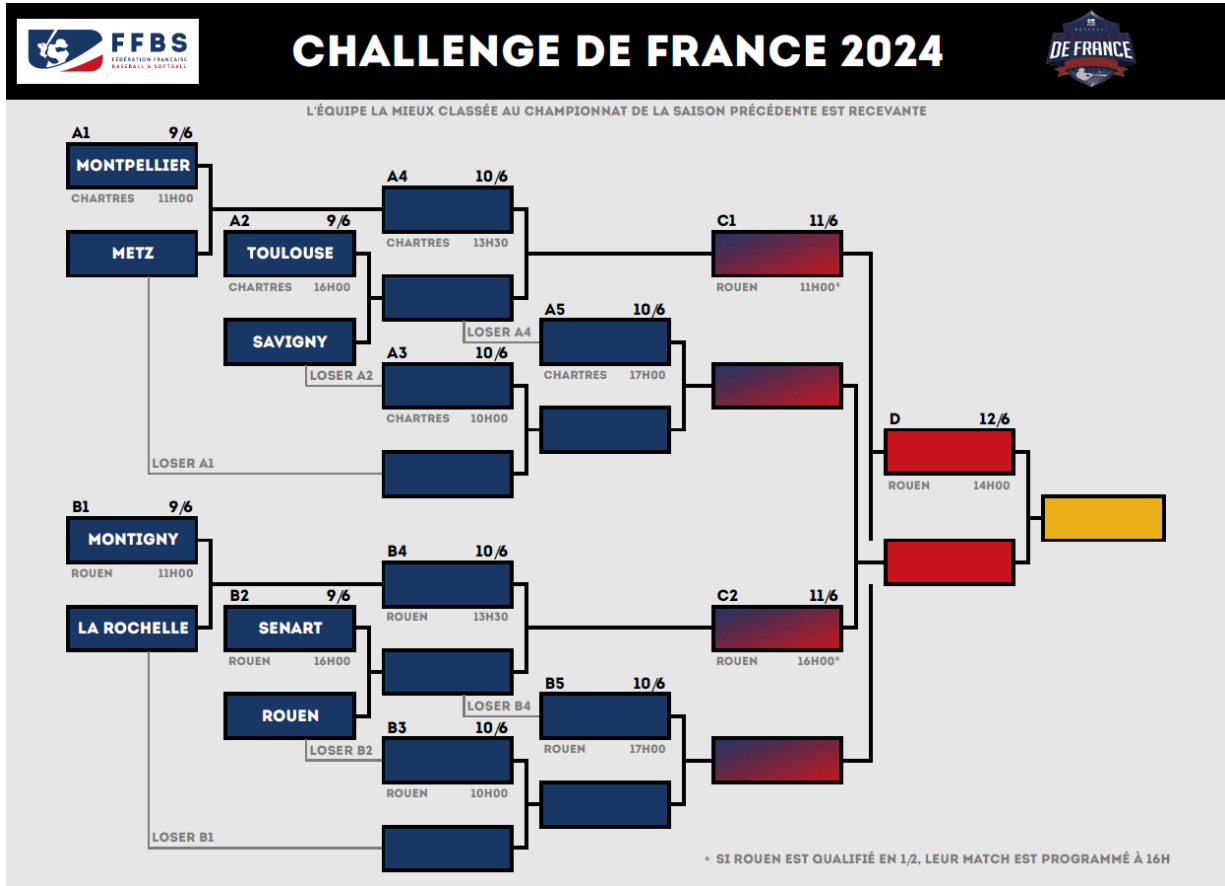
OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL BALLE LENTE

La CFS propose au Comité Directeur d'ouvrir les inscriptions à l'Open de France de Softball Balle Lente qui aura lieu les 06 et 07 Juillet à Nantes.

CHALLENGE DE FRANCE DE BASEBALL

La réunion technique du Challenge de France de Baseball aura lieu le lundi 06 mai à 19h.

Veuillez trouver ci-dessous le planning de la compétition.



RAPPEL IMPORTANTS**Transferts internationaux**

Article 86 des Règlements Généraux :

“Tout club affilié à la Fédération qui souhaite obtenir le transfert international d’un licencié évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la Fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit licencié.”

Liste des 30

Article 159.4 des Règlements Généraux :

“Chaque saison, pour chaque championnat national de baseball ou softball, incluant les championnats nationaux interrégionaux, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard dix jours avant la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d’une licence compétition ou d’une extension de licence en cours de validité auprès de leur club.

Au plus tard à la date de remise communiquée par la CFS lors de la diffusion du calendrier définitif du championnat concerné conformément à l’Article 120.5 des présents règlements généraux, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d’une licence compétition ou d’une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au plus tard à ladite date de remise.

Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu’à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive.”

Les listes provisoires des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 29 Février 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin

Le 07 Mars 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 14 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Féminin

Le 21 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin et la Division 2 de Baseball

Le 27 Mars 2024 pour la Division 1 de Baseball

Les listes définitives des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 Avril 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin et la Division 2 de Softball Féminin

Le 24 Avril 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 2 de Baseball

Le 19 Juin pour la Division 1 de Baseball

Les listes des trente doivent être établies en utilisant les rosters des équipes engagées dans le module de compétition d'E-licence. La CFS est prête à apporter son assistance aux clubs en cas de besoin, via le gestionnaire de vie sportive de la fédération.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE À UN CHAMPIONNAT

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 7 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 8 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 3 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 3 matchs.
- La Division 1 Baseball = 9 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 9 matchs / Groupe B = 7 matchs

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS

Signature des feuilles de matchs : Les feuilles de matchs doivent impérativement être signées par une personne en responsabilité de diplôme.

Transmission des Résultats : Le club qui accueille les plateaux est responsable de l'envoi des résultats de chaque rencontre à la CFS dans les deux heures suivant la fin de celle-ci. Ces informations doivent être envoyées à l'adresse suivante : cfs@ffbs.fr.

Partage des Documents de Match : En plus des résultats, il est impératif de partager les feuilles de matchs, irosters et feuilles de scores à la CFSS via upload.ffbs.fr.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RECOURS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S

